

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

**Domaines de compétences
par thèmes 8.9 culture**

**Acquisition d'une collection
de cartes postales anciennes**

DATE DE CONVOCATION
Jeudi 7 octobre 2022

Nombre de Conseillers
en exercice : **29**
Nombre de présents : **20**
Nombre de votants : **28**

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-10-89

L'an deux mil vingt deux

le treize octobre deux mil vingt-deux à dix huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme DELOBEL M. GOMIS – Mme DUDOUEU – Mme QUOD-MAUGER – Mme VANDEL – Mme SEMIEM – Mme MALINGE – Mme BARRIERE – M. FRESSEL – Mme DUCHEMIN – Mme CREVON – M. BIGOT- Mme BOSQUIER- M. BULARD – M. LE NOE – Mme FRIBOULET – Mme DESANGLOIS

Excusés ayant donné pouvoir

M. SACHOT à Mme MEZRAR
M. ROGERET à Mme ESCLASSE
M. BRUNET à Francis GESLIN
M MIZABI à Mme DELOBEL
M. Frédéric GESLIN à Mme MALINGE
M. PETIT à M GOMIS
M. LEMAIRE à Mme DUDOUEU
Mme DUVAL à Mme QUOD-MAUGER

Excusés

M JEANJEAN

Mme FRIBOULET est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame Patricia QUOD-MAUGER, adjointe à la Maire chargée de la Culture, du Patrimoine et des Animations de la ville.

Pendant plusieurs années, Monsieur Michel Démares a fait l'acquisition de cartes postales anciennes de Saint-Pierre-lès-Elbeuf qu'il a collectionnées. Ces cartes mettent en scène la vie saint-pierraise et son patrimoine local.

Afin de valoriser et préserver cette collection unique composée de 365 pièces, la Ville a proposé d'en faire l'acquisition afin qu'elle intègre les « collections et œuvres d'art » de la commune et entre dans le patrimoine de la Ville.

La collection a été estimée par le vendeur à 1200 euros.

Il s'agira ensuite de faire découvrir cette collection aux habitants via une exposition. Un dépôt à la Fabrique des Savoirs sera également envisagé afin de garantir la pérennité de cette collection dans le patrimoine communal.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser l'acquisition de la collection de cartes postales de Monsieur Michel Démares, pour un montant de 1200 euros.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20221013-2022-10-89-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2022

Affichage : 15/11/2022

Vu

Le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29 ;
L'avis de la commission culturelle lors de sa réunion du 04 octobre ;

Considérant

La nécessité de préserver le patrimoine culturel de la Ville et de valoriser une œuvre marquante pour l'histoire de la commune,

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : **28**

voix contre 0

Abstention 0

Article 1^{er} : d'autoriser l'acquisition de la collection de cartes postales de Monsieur Michel Démares, pour un montant de 1200 euros ;

Article 2 : d'inscrire cette dépense au chapitre 22 du budget de la Ville.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits